

Webinaire sur « Promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption aux niveaux local et régional au Maroc » - En ligne, 19 octobre 2020

Allocution par Yassir CHOKAIRI, Directeur du Pôle Partenariat et Développement de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC) du Maroc

Check against delivery – Seul le prononcé fait foi



Intervention de l'INPPLC au webinaire :

« Promotion de l'éthique publique et
prévention de la corruption aux niveaux local
et régional au Maroc »

Lundi 19 octobre 2020

CONTEXTE

L'éthique publique sous toutes ses formes est l'une des valeurs clés de la démocratie. La gouvernance éthique sert à renforcer la protection des droits humains, ainsi qu'à assurer la bonne gouvernance de la chose publique. Elle a également pour rôle de maintenir la confiance entre les autorités compétentes, les élu.es, la société civile, et les citoyen.ne.s.

En effet, les principes fondamentaux de l'éthique publique sont indispensables pour l'instauration d'une bonne gouvernance et pour assurer une démocratie participative. La gouvernance éthique repose principalement sur l'intégrité et l'honnêteté, le respect de l'Etat de droit et des règles qui le régissent, ainsi que la lutte contre toutes formes de discrimination et de corruption.

Par ailleurs, la lutte contre la corruption sous toutes ses formes est une nécessité pour prévenir les risques et les abus de pouvoir, et maintenir la confiance dans les autorités locales et régionales en Europe, mais aussi au-delà. En effet, la proximité des élu.e.s territoriaux.ales, ainsi que le type de compétences dévolues aux différents niveaux de gouvernance territoriale rendent la menace de la corruption plus prégnante encore, ce qui engendre une méfiance accrue des citoyens.

C'est dans cet esprit que le Congrès a adopté, en octobre 2016, une feuille de route sur les activités de promotion de l'éthique publique ainsi que de la prévention de la corruption aux niveaux local et régional, et a publié une collection sur l'Ethique publique qui comprend des rapports thématiques, conçus comme des outils pratiques à l'usage des pouvoirs publics.

Ces guides pratiques ont pour but d'être largement diffusés aux élu.e.s territoriaux.ales marocain.ne.s, ainsi qu'à leurs associations représentatives, afin de les aider à appliquer, dans leur travail quotidien, les principes de la bonne gouvernance : responsabilité, transparence, intégrité, respect et non-discrimination, mérite et impartialité.

Le renforcement des capacités des autorités territoriales pour lutter contre la corruption et promouvoir la gouvernance éthique au niveau local est l'un des axes prioritaires de la coopération entre le Congrès et le Maroc, dont la réforme actuelle de régionalisation – comme tout processus de décentralisation – présente également le risque d'une « décentralisation » de la corruption.

Le Royaume du Maroc est engagé dans la promotion de l'éthique publique et la lutte contre la corruption. En Mai 2016, le Royaume du Maroc a lancé La stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) qui repose sur cinq principaux pivots à savoir : la gouvernance, la prévention, la répression, la communication/sensibilisation, ainsi que la formation/éducation. La SNLCC s'articule sur deux objectifs stratégiques : 1 - améliorer la confiance des citoyen.ne.s et inverser la tendance ; 2 - améliorer la confiance de la communauté internationale.

Le présent webinaire est organisé dans le cadre du projet « Renforcer la gouvernance démocratique aux niveaux local et régional au Maroc » mis en oeuvre par le Congrès dans le cadre de son programme de Partenariat Sud-Med et du Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc (2018-2021). Cette activité bénéficie du soutien financier du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Espagne.

Le webinaire aura pour but de :

- Présenter les travaux du Congrès sur la thématique de l'éthique publique et la lutte contre la corruption ;
- Améliorer les connaissances des associations des pouvoirs locaux et régionaux marocains en matière de prévention de la corruption ;
- Echanger sur la manière dont les élus territoriaux et leurs associations peuvent prévenir la corruption, appliquer les mesures anti-corruption et améliorer l'intégrité publique.

Panel 3 : Ethique et lutte contre la corruption à tous les niveaux de gouvernance au Maroc ; Perspectives et défis actuels

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement ravi de pouvoir assister parmi vous aujourd'hui à cet important événement et pouvoir discuter et échanger avec les représentants des différentes parties-prenantes qui ont le souci et la volonté d'agir et confronter ce mal qui n'épargne aucun secteur ni pays dans le monde.

Je voudrais également exprimer mes remerciements aux organisateurs de cet événement pour leurs efforts à promouvoir l'éthique au niveau de la gestion de la chose publique localement et régionalement et de leur exprimer notre totale disposition à y contribuer.

Mesdames et Messieurs,

Sans trop m'attarder sur les différents indicateurs de mesure de la corruption au Maroc – auxquels vous êtes certainement familiers- je voudrais juste signaler, que malgré les réalisations indéniables enregistrées, et les évolutions enregistrés dans certains classements internationaux, plusieurs rapports nationaux et internationaux en la matière mettent en relief que la corruption reste endémique au sein de la société marocaine et que le pays continue à souffrir de l'ampleur du phénomène et de sa perception.

Cette réalité, le Maroc en a pleinement conscience et est engagé aujourd'hui dans une nouvelle ère pour combattre ce fléau, portée par une détermination au plus haut niveau de l'Etat pour opérer un changement profond dans le processus de développement du pays, dont la lutte contre la corruption en est considérée comme un de ses piliers fondamentaux.

Ainsi, le contexte national actuel présente une réelle opportunité, pour insuffler une dynamique forte en matière de prévention et de lutte contre le fléau de la corruption, capable de répondre aux constats largement partagés, selon lesquels les dysfonctionnements du système de gouvernance et les manifestations de corruption, sous toutes leurs formes, constituent des obstacles parmi les plus importants aux choix démocratiques et à l'ambition de développement du pays.

Dans ce sens, l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption devrait jouer un rôle central dans le cadre d'une dynamique d'ensemble. Depuis sa constitutionnalisation parmi les instances nationales indépendantes de bonne gouvernance, l'Instance, est dotée de missions clés, d'orientation, de supervision, de coordination, de garantie de suivi d'exécution et d'évaluation des politiques publiques en relation avec son domaine d'intervention. Elle est aussi investie d'autres missions portant sur l'investigation et

l'instruction de dossiers relatifs à des actes de corruption, comme levier d'amplification de l'effort national en matière de lutte contre l'impunité dans ce domaine, de crédibilisation de l'action de l'Etat en la matière et de participation à la consolidation de l'Etat de droit.

Dans ce contexte et afin que l'INPPLC puisse assurer pleinement ses missions, elle a mis en place une feuille de route aussi stratégique qu'opérationnelle, avec des objectifs concrets et mesurables. L'Instance compte développer ses capacités et ses moyens d'intervention pour appuyer et renforcer les actions des pouvoirs publics et des acteurs du secteur privé et de la société civile, afin d'agir de manière coordonnée et collective, chacun de par les responsabilités qui lui incombent et de manière synergique à travers des actions structurantes et priorisées, ayant un impact fort et perceptible, notamment par les citoyens et par les acteurs économiques.

Nous ambitionnons ainsi, à impulser une réelle dynamique nationale, crédible, génératrice de résultats perceptibles et constitutive d'un socle de confiance, à travers l'identification de cinq objectifs stratégiques fondamentaux, structurés selon une logique d'articulation forte, de cohérence d'ensemble et de recherche d'amplification continue des impacts dans le temps, à savoir :

1. Contribuer à l'édification de l'Etat de droit et de l'effectivité des lois ;
2. Donner une impulsion forte à la promotion de la probité, de l'éthique, de la transparence et de la gouvernance responsable ;
3. Jouer le rôle de catalyseur pour une inflexion majeure en matière de prévention et la lutte contre la corruption, pour inscrire le phénomène dans une tendance durable, fortement baissière ;
4. Dynamiser les efforts de l'ensemble des institutions et parties prenantes dans le cadre d'une coalition œuvrant dans le cadre d'une approche participative large, de manière active et synergique ;
5. Agir pour que les politiques et les actions anti-corruption soient structurées, efficaces et à fort impact.

Pour y parvenir, l'INPPLC décline sa vision selon une feuille de route qui s'articule autour de six axes principaux d'intervention :

Axe 1 : Approfondissement de la connaissance objective du phénomène de la corruption

De par l'ampleur, la complexité et l'évolution accélérée du phénomène et de ses manifestations aussi bien à l'échelle nationale que transnationale, il est important de maîtriser son étendue, ses formes, leurs spécificités, les impacts qu'elles génèrent sur chaque catégorie de population,....

Pour cela, l'instance se dote d'un observatoire dont la mission est de recenser les sources les plus pertinentes, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale en rapport avec la

corruption au Maroc et dans le monde, d'en recueillir les données, de les intégrer, les traiter et les compléter par la production directe de données, résultat d'études et d'enquêtes terrain récurrentes, conduites et/ou commandées par l'Instance. L'exploitation de la base des données ainsi consolidées, qui se veut large et extensive, combinée avec des analyses et des recherches approfondies, permettra l'élaboration et le suivi des indicateurs au service de la mesure et de l'évaluation de l'évolution du phénomène, ainsi que la mesure des impacts des politiques publiques engagées pour le combattre. Dans ce sens, les études relatives à l'élaboration de cartographies de risques de corruption, constitue un des volets de cet axe, de par les opportunités qu'elles offrent pour une connaissance plus approfondie des formes et des types de corruption, mais aussi, de par la visibilité et les orientations qu'elles permettent de dégager, en relation avec les mesures et actions à mettre en place pour y remédier, puis le suivi des résultats qui en découlent.

Axe 2 : Veille juridique et suivi de la conformité de la législation nationale

Faire de la mise en conformité de la législation nationale avec les normes internationales, un des leviers stratégiques des réformes de notre pays pour avancer, en profitant des meilleures tendances internationales en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Pour cela, il y a lieu de structurer l'action, en assurant le rôle que l'Instance devrait jouer en matière de préparation et d'incitation à l'adhésion aux conventions internationales et régionales en la matière. Mais au-delà de l'adhésion, il s'agit de veiller au suivi de la législation nationale et de sa conformité vis-à-vis de ces principales conventions et d'assurer la coordination avec les organisations internationales à ce sujet pour positionner le Maroc parmi les pays les plus avancés en la matière.

Axe 3 : Proposition des orientations de la stratégie de l'Etat en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Sur la base d'une large concertation, l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, propose les orientations de la stratégie de l'Etat, qui sont validées par les autorités compétentes, avant d'être déclinées en réformes structurelles et en politiques publiques, dans le cadre d'une dynamique d'ensemble, guidée par l'objectif d'un changement réel et une amélioration significative et perceptible par les citoyens dans leur vie quotidienne et par les investisseurs et entrepreneurs dans la fluidité de leurs activités économiques.

L'Instance jouant par ailleurs son rôle de supervision, de coordination et de garantie de suivi de l'ensemble des actions, en veillant à leur convergence, cohérence et efficacité.

Axe 4 : Sensibilisation, mobilisation et interaction avec la société

Pour promouvoir les valeurs de probité, d'intégrité, d'éthique et de garantie de transparence, et ce à travers les leviers importants de la communication, de l'éducation et de la formation et en adoptant une approche participative large, permettant de renforcer le rôle de la société

civile et des médias. Une approche dynamique qui tient compte des transformations connues dans la société et en anticipant sur celles à venir, en matière de généralisation de l'usage des technologies, des réseaux sociaux et de l'évolution des médias et de leur rôle.

Combinant, cette dimension et celle du premier axe de développement de la connaissance, le levier recherche scientifique et sociale, impliquant le monde académique, le secteur privé et les institutions concernées, sera mis à contribution pour doter les acteurs de capacités renforcées pour la maîtrise du développement du phénomène, et pour prendre de l'avance sur les pratiques de corruption et leur différentes formes de sophistication.

Axe 5 : La détection et la répression, un levier de dissuasion et de lutte contre l'impunité

Si les dimensions de sensibilisation, de mobilisation et de prévention sont fondamentales pour assécher les foyers de corruption et développer la capacité de résistance des citoyens au phénomène, la détection et la répression des actes de corruption et la lutte contre l'impunité, sont aussi fondamentales pour crédibiliser la démarche globale engagée par le pays et pour dissuader les récalcitrants.

L'Instance nationale de probité considère à cet effet, qu'il est important de renforcer la complémentarité et la coopération institutionnelle en vue de partager les données, les expériences, les techniques, ainsi que les outils et les moyens technologiques pour une meilleure détection et instruction précise et pertinente des dossiers de corruption, qui protègent les acteurs de bonne foi et qui serre l'étau sur ceux qui sévissent avec différentes formes et pratiques de corruption.

Axe 6 : Structuration et innovation en matière de coopération

L'axe coopération dans sa dimension bilatérale, comme dans sa dimension multilatérale, appelle à une approche renouvelée, pour jouer pleinement son rôle incontournable en matière de renforcement mutuel des capacités propres et collectives, à travers une stratégie ciblée de développement des partenariats, qui permettrait par la même occasion d'ériger le Maroc au rang des acteurs majeurs de la lutte contre la corruption sur la scène régionale, continentale et internationale. Dans ce même sens, l'Instance devra intégrer et soutenir, pour elle et pour ses partenaires, la mise en œuvre des programmes, projets, actions et mesures anti-corruption, à travers l'assistance technique internationale.

Je vous remercie pour votre attention.